

Formation de 3 jours

« INDUSTRIES EXTRACTIVES, CARRIERES ET ENVIRONNEMENT »

Mardi 19, Mercredi 20 et Jeudi 21 mars 2019

OBJECTIFS

L'évolution du droit de l'environnement conduit à une réglementation complexe source de difficultés dans la vie d'une ICPE : Obtention de son autorisation initiale (constitution du dossier de demande, suivi d'instruction et d'enquête publique, réponses à l'avis de l'autorité administrative et des services de l'État), modifications pendant son fonctionnement (porter à connaissance, audit réglementaire, métrologie...) à son arrêt d'activité (dossier de cessation d'activité, usage futur ...).

Aussi, cette formation apporte les **méthodes**, **moyens** et **outils** en se basant sur **l'expérience des intervenants**, la **réglementation** en cours et les **usages** pour :

- **APPRÉHENDER** les **législations spécifiques** le **code de l'environnement**, le **code du patrimoine**, le **code de l'urbanisme**, le **code forestier**, le **code minier**, ... ;
- **PRÉCISER** l'articulation entre les différentes réglementations des **carrières** et des **installations classées**, de **l'urbanisme**, de **l'écologie**, de **l'eau**, du **défrichement**, de **l'archéologie**, ... ;
- **CIBLER** les besoins pour connaître la procédure à retenir (**autorisation**, **enregistrement**, **déclaration**), les **porter à connaissance**, la demande d'examen au **cas par cas**, ainsi que les **études d'impact**, de **dangers**, de **santé**, de **dérogation aux espèces protégées**, étude de zones humides, études de compensation agricole et /ou forestière.
- **CONNAITRE** les **éléments jurisprudentiels** et les **bases juridiques** ;
- **APPROCHER** la **réglementation** au plan **technique** pour une meilleure gestion de l'environnement au quotidien sur les thématiques du **bruit**, des **vibrations**, des **produits explosifs**, du **RGIE**, du **code du travail**, ... ;

PUBLIC VISE ET PREQUIS

Il est DESTINÉ aux DÉCIDEURS, EXPLOITANTS, DIRECTEURS et tous RESPONSABLES D'ENTREPRISES possédant une connaissance environnementale générale et dont le niveau minimum de formation requis est celui d'une licence.

CONTENU

- Les principales législations et réglementations en matière d'Environnement ;
- Le Contenu des demandes, des études d'impact
- L'instruction des demandes, les enquêtes publiques et administratives ,
- La réglementation technique (eau, air, bruit, vibrations, déchets, matériaux inertes RGIE, exploitation, explosifs, etc.) ;
- Cas d'application permettant la mise en pratique de la formation ;
- La maîtrise foncière et le contrat de forage ;
- L'exploitation de la carrière ;le suivi environnemental, les audits
- Les rappels juridiques ;
- La jurisprudence, le contentieux et les délais de recours

METHODES PEDAGOGIQUES

- Diaporama ;
- Exposés théoriques, études de cas, travaux en groupe Illustration par des cas issus du retour d'expérience ;
- Consultation dirigée et appropriation de l'ouvrage « Industries extractives, carrières et environnement ».

VALIDATION

Attestation de formation.

INTERVENANT

Frédéric YOT, Master en écotechnologie, ingénieur d'affaires spécialisé en risques industriels et I.C.P.E., cogérant de F2E

Nathalie LIETAR, DESS en géologie, responsable du service industries extractives, 30 années d'expérience dans le domaine des carrières

PROGRAMME INDUSTRIES EXTRACTIVES, CARRIERES ET ENVIRONNEMENT

JOUR 1

- **Accueil des participants et Introduction à la formation**
- **Présentations thématiques en matière d'Environnement - Interaction des différentes réglementations**
- **Nomenclatures I.C.P.E., eau, déchets et redevances**
- **Etude de cas : identifier les procédures**
- **Régime juridique des carrières**

JOUR 2

- **Maitrise foncière des terrains**
- **Etude de cas : Cadrage du projet**
- **Etudes naturalistes : volet écologique, étude d'incidence Natura 2000, étude zones humides, demande de dérogations de destruction des espèces protégées**
- **Compensations écologiques, agricole, forestière**
- **Instruction des demandes et déclarations**
- **Contenu des études d'impacts et de dangers, les effets sur la santé**
- **Capacités techniques et financières, les garanties financières**

JOUR 3

- **Suivi environnemental des carrières et gestion au quotidien de l'environnement**
- **Réglementation Technique : eau, bruit, poussières, vibrations, déchets y compris matériaux inertes ...**
- **Etude de cas : conduite d'un audit réglementaire**
- **Contentieux et délais de recours : Pouvoir des préfets et des juges,**
- **Actualités de Jurisprudence**
- **Bibliothèque du chef de carrière**
- **Synthèse de la journée**

Le programme détaillé de la formation peut vous être adressé sur demande et sera transmis lors de l'inscription.

F2E- 75 Allée Wilhelm Roentgen – 34000 Montpellier
Tél. 33 (0)4 67 64 74 74 – contact@f2e34.fr – www.f2e34.fr

SARL au capital de 130 000 € - SIRET 323 244 160 00137 – CODE NAF : 7112B – N° TVA FR18323244160

Assistance réglementaire - Etudes techniques - Audits - Sécurité - Déchets - Sites pollués - Communication

Formation Organisme de formation enregistré sous le numéro 91 34 03 23 734 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Formation « Industries extractives, Carrières et Environnement »

TARIF

Le prix de la formation est fixé à : 2 990 € H.T. (TVA 20 % en sus), soit 3 588,00 € T.T.C.

Dans ce prix, sont compris : la participation à la formation, les outils et documents pédagogiques, à savoir : les documents de vidéo projection et les supports papier constitués de nombreux documents portant sur les industries extractives, les carrières et le droit de l'environnement. Les frais de repas pris en commun seront facturés au stagiaire sur la base de 20 € le repas T.T.C. (soit 60 € TTC pour 3 repas).

Pour les annulations intervenant 8 jours avant la date de la formation, l'inscription est remboursée avec une retenue de 800,00 Euros correspondant aux frais d'annulation.

Après cette date, les frais d'inscription resteront dus en totalité.

INSCRIPTION

Remplir le formulaire d'inscription et l'adresser à :

F2E (Française d'Engineering et d'Environnement)
75 Allée Wilhelm Roentgen
34000 MONTPELLIER

Une facture vous sera adressée à réception du formulaire d'inscription (l'admission à la formation n'est définitive qu'après le règlement des frais de participation ou accord de prise en charge par un organisme de formation).

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements s'adresser à Valérie PARÉ: T. 04.67.64.74.74.

NOMBRE DE PERSONNES

La formation est prévue pour douze personnes maximum.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas retenir les inscriptions au-delà de la 12^{ème} inscription et de reporter ou annuler la formation pour des raisons indépendantes de leur volonté.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

FORMATION

**« Industries Extractives, Carrières et Environnement » (sur 3 journées)
Mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 mars 2019 à Montpellier.**

Nom :

Prénom :

Société ou organisme :

Fonction :

Adresse professionnelle :

Ville : Code postal :

Téléphone : Télécopie :

Mél :

Inscription prise en charge par un organisme de formation : OUI NON

Dans ce cas faire la demande de prise de charges et inscrire le nom et l'adresse de l'organisme :

.....
.....

Intéressé par la formation : OUI NON

Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis de cette formation ?

.....
.....

Frais de participation : 2 990 Euros H.T., soit 3 588 Euros T.T.C. (dont TVA 20 %).

Ces droits incluent : la participation à la formation, les outils et documents pédagogiques, à savoir : les documents de vidéo projection et les supports papier constitués de documents portant sur les industries extractives, carrières et environnement.

Les frais de repas pris en commun seront facturés au stagiaire sur la base de 20 € le repas T.T.C. (soit 60 € T.T.C. pour 3 repas)

Pour les participants ne pouvant repartir avec les documents pédagogiques, ils leurs seront adressés par envoi postal, moyennant une participation de 40 € T.T.C.

Adresser ce formulaire d'inscription, ainsi que le montant total de vos droits par chèque bancaire à :

**F2E - 75 Allée Wilhelm Roentgen - 34000 Montpellier
AVANT LE 11 mars 2019**

(Facture, programme et plan d'accès vous seront immédiatement retournés).

Accès :

En train : à la gare Saint-Roch de Montpellier, prendre le tramway, ligne n° 1. Descendre à l'arrêt Place de France (compter environ 20 mn de trajet), puis marcher une dizaine de minutes sur l'avenue du Mondial 98 jusqu'au Rond-point Evariste Galois où se trouve le Campanile, passer devant le Campanile et entrer dans le Parc Club du Millénaire, avenue Henri Becquerel. La formation se déroule au Bâtiment n° 12 (premier bâtiment sur votre droite).

En avion : à l'aéroport, prendre la navette, arrêt Place de l'Europe, prendre le tramway ligne n° 1. Descendre à l'arrêt Place de France, puis marcher une dizaine de minutes sur l'avenue du Mondial 98 jusqu'au Rond-point Evariste Galois où se trouve le Campanile, passer devant le Campanile et entrer dans le Parc Club du Millénaire, avenue Henri Becquerel. La formation se déroule au Bâtiment n° 12 (premier bâtiment sur votre droite).

Hébergement : hôtels situés à proximité du lieu de formation :

- | | | | |
|--------------|------------------|-----------|------------------|
| - Campanile | : 04.67.64.85.85 | - Mercure | : 04.67.20.63.63 |
| - Best Hôtel | : 04 67.22.09 22 | - Novotel | : 04.99 52.34.34 |
| - IBIS | : 04 99 13 29.99 | | |

Date :

Cachet et Signature